PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 février 2025.

2025-02-24 ACQUISITION - 1346, CHEMIN DE LA RIVIÈRE ET RUE LÉVEILLÉE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir la propriété située au 1346, chemin de la Rivière, et la rue Léveillée pour:

- Augmenter le potentiel de développement du lot voisin lui appartenant ;
- Favoriser l'aménagement d'espaces publics et/ou de logements sociaux dans ce secteur ;
- Avoir la possibilité de mettre aux normes la rue Léveillée et les infrastructures souterraines;
- Améliorer la qualité des services municipaux dans ce secteur.

ATTENDU QUE la municipalité a déposé des promesses d'achat pour ces acquisitions et que celles-ci doivent être ratifiées par le conseil municipal pour constituer une entente valide.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les promesses d'achat pour ces propriétés, signées par le directeur général pour et au nom de la Municipalité et de faire l'acquisition des immeubles suivants ;

- 1346, chemin de la Rivière (lot 2 990 971) - 400 000,00 $
- Rue Léveillée (lot 2 992 680) - À titre gratuit

D'AUTORISER une dépense de 400 000,00 $ à même le surplus accumulé ;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer tout acte notarié ou tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme à l'original



François St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Date: 12 février 2025